

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **AGRI 001-9585/21/BM**

#### **■ Approbation d'un avenant de prolongation de la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Forêt Méditerranéenne pour l'organisation d'une journée technique sur le terrain dans le cadre du cycle "Agro-sylvo-pastoral en forêt méditerranéenne"**

**MET 21/17606/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a accordé une subvention de 8000 € à l'Association Forêt Méditerranéenne pour l'organisation fin 2020 d'une journée technique sur le terrain dans le cadre du cycle "Agro-sylvo-pastoral en forêt méditerranéenne", cycle global qui comprend plusieurs étapes :

- Organisation d'une table ronde : définition et typologie "De quoi parle-t-on ?"
- Edition d'un numéro spécial de la revue Forêt Méditerranéenne : l'état des savoirs
- Organisation de journées techniques de terrain dont une sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (objet de cette demande)
- Organisation de journées d'échanges et de synthèse (2021)
- Capitalisation (2021)

En raison de l'épidémie de COVID 19 et de la crise sanitaire qu'elle a causée, l'association n'a pas pu réaliser cette action et a attesté des raisons qui l'ont empêché de débiter son projet. Elle sollicite la possibilité de reporter l'organisation de cette journée en 2021.

Le coût de cette journée est évalué à 17 500 euros. La participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 8000 euros (soit 45,71 %). Un acompte de 80 % a déjà été versé conformément au

Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mars 2021

contenu de la convention. Les 20 % restant seront versés après la réalisation de cette action et rattachés au budget général de la Métropole au titre de l'exercice 2020.

Conformément à la circulaire ministérielle n° 6166 du 6 mai 2020, l'objet du présent avenant est de prolonger la convention initiale signée en date du 12 octobre 2020 du fait du report de l'action qui n'a pu se dérouler comme prévu fin 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 001-2808/17/CM du 19 octobre 2017 portant sur la généralisation de l'exercice de la compétence « Milieux Forestiers » à l'ensemble du territoire métropolitain ;
- La circulaire ministérielle n° 6166 du 6 mai 2020 portant mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions attribuées aux associations, pendant la crise sanitaire ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;  
La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération AGRI 004-8263/20/BM du 31 juillet 2020 attribuant une subvention de 8000 euros à l'Association Forêt Méditerranéenne pour l'organisation d'une journée technique sur le terrain dans le cadre du cycle "Agro-sylvo-pastoral en forêt méditerranéenne".

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que la journée de terrain organisée par l'Association Forêt Méditerranéenne dans le cadre du cycle "Agro-sylvo-pastoral en forêt méditerranéenne" représente un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de préservation et de valorisation de la forêt,
- Que le report de cette manifestation en 2021 est rendu nécessaire en raison de l'épidémie de COVID 19 et de la crise sanitaire qu'elle a causée,
- Qu'en raison du report de cette manifestation, il convient d'autoriser la signature de l'avenant prolongeant la convention initiale annexée à la délibération AGRI 004-8263/20/BM du 31 juillet 2020 et signée le 12 octobre 2020,

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le report de cette manifestation en raison de l'épidémie de COVID 19 et de la crise sanitaire qu'elle a causée en 2020.

**Article 2 :**

Est approuvé l'avenant de prolongation ci-annexé.

**Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mars 2021**

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires au versement du solde de la subvention sont rattachés au budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence (BPM), gestionnaire FORET4, Section de Fonctionnement, sous politique G810, Chapitre 065, Nature 65748, Fonction 6312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN